



Assemblée générale

Distr. générale
19 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Points 139 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I : envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

Troisième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2023

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses pour 2023 relatives aux missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I (envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général) (A/77/6 (Sect. 3)/Add.2). À cette occasion, il a obtenu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites le 1^{er} août 2022.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 (A/77/6 (Sect. 3)/Add.1), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2023 au titre de 38 missions politiques spéciales et des questions intéressant ces missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs au chapitre 3¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux

* A/77/150.



groupes thématiques I à III, à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI).

3. Les ressources demandées au titre du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar (groupe thématique I), dont le mandat a été arrêté par l'Assemblée générale, sont englobées dans le montant total des ressources demandées pour l'ensemble des missions politiques spéciales dans le rapport du Secrétaire général consacré au groupe thématique I, et le mandat du Bureau sera porté à l'attention de l'Assemblée conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de celle-ci.

4. Le Comité consultatif s'intéresse aux questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/77/7/Add.1), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI font l'objet de rapports distincts².

II. Exécution du budget en 2021 et 2022 et ressources nécessaires pour 2023

5. Le tableau 6 du rapport principal du Secrétaire général (A/77/6 (Sect. 3/Add.1)) met en regard le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I, les crédits approuvés pour 2022 et les dépenses engagées en 2021. Le montant des crédits demandés s'élève à 50 779 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel), ce qui représente une augmentation de 880 400 dollars, soit 1,8 %, par rapport au crédit ouvert pour 2022.

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires sur les dépenses engagées au titre de groupe thématique I pour 2021 et 2022, présentées au tableau 1. Le montant total des dépenses s'est élevé à 42 678 700 dollars en 2021, ce qui représente une sous-utilisation de 6 807 900 dollars, soit 13,8 %, par rapport au crédit de 49 486 600 dollars qui avait été ouvert. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a été la seule mission ayant enregistré un dépassement de crédit (78 500 dollars).

¹ A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, A/77/6 (Sect. 3)/Add.3, A/77/6 (Sect. 3)/Add.4, A/77/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.6.

² A/77/7/Add.2, A/77/7/Add.3, A/77/7/Add.4, A/77/7/Add.5 et A/77/7/Add.6.

Tableau 1
Récapitulatif des ressources nécessaires au titre du groupe thématique I

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	2021		2022		2023	Variation	
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Janvier-juin (dépenses effectives)	Ressources demandées	Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)	(7) = (6)/(3)
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	2 821,2	2 745,8	2 955,0	1 304,6	3 050,7	95,7	3,2
2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 267,1	2 094,5	2 698,3	1 205,3	2 820,4	122,1	4,5
3. Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	501,2	109,6	476,5	127,2	477,5	1,0	0,2
4. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	357,6	335,3	338,6	176,4	376,6	38,0	11,2
5. Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	1 856,2	1 757,8	2 045,0	903,2	1 987,9	(57,1)	(2,8)
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	16 187,5	11 928,0	16 132,6	6 758,2	15 565,7	(566,9)	(3,5)
7. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	1 782,8	1 594,9	1 763,6	782,4	1 921,0	157,4	8,9
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	5 056,4	4 202,4	5 133,9	2 080,3	5 740,4	606,5	11,8
9. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	17 551,1	16 726,3	17 202,0	8 568,1	17 430,6	228,6	1,3
10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	1 105,5	1 184,0	1 153,5	604,2	1 408,6	255,1	22,1
Total	49 486,6	42 678,7	49 899,0	22 509,8	50 779,4	880,4	1,8

7. Comme le montre le tableau 1, les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 22 509 800 dollars, soit un taux d'exécution de 45,1 % par rapport au crédit ouvert de 49 899 000 dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur les dépenses engagées en 2022, lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

A. Observations et recommandations concernant les effectifs

8. Le Comité consultatif s'est fait communiquer un tableau des effectifs approuvés pour 2022 et des effectifs proposés pour 2023 pour les missions relevant du groupe thématique I (voir tableau 2). Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs sont également résumées à l'annexe III du rapport principal du Secrétaire général (A/77/6 (Sect. 3)/Add.1).

Tableau 2
Groupe thématique I : effectifs nécessaires

<i>Mission</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022</i>	<i>Postes/emplois vacants au 30 juin 2022</i>	<i>Effectif proposé pour 2023</i>	<i>Nouveaux postes/emplois</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transformation</i>	<i>Reclassements</i>	<i>Réaffectation</i>	<i>Transferts</i>
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL)	3 [1 SGA, 1 P-5 et 1 G(AC)]	21 (1 SGA, 1 D-1, 3 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 4 SM, 1 G(AC) et 5 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	12 [1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)]	4 (1 P-5, 2 P-4 et 1 AL)	13 [1 SGA, 1 SSG, 2 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 1 P-3 et 2 G(AC)]	1 P-2	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	2 (1 SGA et 1 P-3)	–	2 (1 SGA et 1 P-3)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	1 SGA	3 [1 SGA, 1 P-4 et 1 G(AC)]	–	–	–	–	–	–
Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	–	7 [1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)]	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	91 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 14 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	24 (1 SSG, 1 D-2, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 2 SM, 3 G(AC) et 1 AL)	88 (1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 3 D-1, 8 P-5, 14 P-4, 11 P-3, 10 SM, 8 G(AC) et 31 AL)	1 P-4	4 (1 P-4 et 3 P-3)	–	–	–	1 SM
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	1 P-3	9 (1 SGA, 1 D-1, 2 P-4, 1 P-3, 2 AN et 2 AL)	2 AL	2 AL	–	–	–	4 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-4 et 1 P-3)
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	30 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	9 (1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 1 AN)	30 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 5 P-3, 1 SM, 1 G(AC), 1 AN et 7 AL)	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	101 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 25 SM, 1 G(AC), 11 AN et 29 AL)	19 (1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 3 SM, 4 AN et 5 AL)	102 (1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 10 P-3, 26 SM, 1 G(AC), 13 AN et 28 AL)	1 SM et 1 AN	1 AL	1 P-3 à AN	–	1 SM	–

<i>Mission</i>	<i>Effectif approuvé pour 2022</i>	<i>Postes/emplois vacants au 30 juin 2022</i>	<i>Effectif proposé pour 2023</i>	<i>Nouveaux postes/emplois</i>	<i>Suppressions</i>	<i>Transformation</i>	<i>Reclassements</i>	<i>Réaffectation</i>	<i>Transferts</i>
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	–	5 (1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 AL)	–	–	–	–	–	–

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint ; SM = agent(e) du Service mobile ; G = agent(e) des services généraux ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; AL = agent(e) local(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national

9. Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs en 2023 sont les suivants :

a) Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide : création d'un emploi de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) (New York) ; transformation d'un emploi de temporaire de spécialiste des questions politiques (P-4) (New York) en poste permanent ;

b) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie : création d'un emploi de fonctionnaire d'administration (P-4) (Genève) ; suppression de quatre emplois [un(e) conseiller(ère) militaire (P-4), un(e) interprète de terrain (P-3) (Damas), un(e) spécialiste des questions politiques (P-3) (Genève) et un(e) spécialiste des finances et du budget (P-3) (Genève)] ; transfert d'un(e) assistant(e) aux finances (Service mobile) au Bureau d'appui commun de Koweït ;

c) Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique : création de deux emplois [un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] (Nairobi) et un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)] (Nairobi)] ; suppression de deux emplois (un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] (Addis Abeba) et un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)] (Addis Abeba)] ; transfert de trois emplois (une Envoyée spéciale du secrétaire général (Secrétaire générale adjointe), un(e) administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) et un(e) assistant(e) spécial(e) (questions politiques) (P-3) d'Addis-Abeba à Nairobi ; transfert d'un(e) spécialiste des questions politiques (P-4) d'Addis-Abeba à Khartoum ;

d) Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen : création d'un emploi d'assistant(e) aux finances (Service mobile) au Bureau d'appui commun de Koweït ; transformation d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) (Sanaa) en emploi de spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (Sanaa) ; suppression d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines) [agent(e) local(e)] (Amman) et création d'un emploi de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) (Amman) ; la réaffectation d'un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) basé à Sanaa en emploi d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) du Service mobile) à Amman.

Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide

10. Le Secrétaire général fait valoir que la création d'un poste de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) renforcerait les capacités d'analyse au sein du Bureau et soutiendrait les campagnes menées par ce dernier concernant le négationnisme, la lutte contre les discours de haine et la ratification de la Convention sur le génocide [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 59 b)]. Ces activités sont menées en application de la résolution 75/309 de l'Assemblée générale sur la commémoration de la Journée internationale de lutte contre les discours de haine et de la résolution 43/29 du Conseil des droits de l'homme sur l'appui à apporter aux États aux fins de la mise en œuvre de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et de la tenue de la Journée internationale de commémoration des victimes du crime de génocide, d'affirmation de leur dignité et de prévention de ce crime. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le nouvel emploi de P-2 proposé renforcerait les capacités d'analyse nécessaires au Bureau pour utiliser les nouvelles technologies dans le cadre de ses activités de suivi et lui permettrait d'améliorer son suivi en ligne des indicateurs de risque. L'accroissement actuel du recours aux médias sociaux pour véhiculer les discours de

haine et l'incitation à la haine nécessite des ressources supplémentaires pour étudier, analyser et recommander des mesures à prendre en temps opportun. **Le Comité consultatif note que l'emploi dont la création est proposée apporterait un certain appui analytique, notamment sur l'utilisation des médias sociaux dans les discours de haine, et compte que le Secrétariat examinera le mécanisme de financement approprié pour cet emploi dont les fonctions sont applicables à l'échelle du système. Le Comité recommande donc à ce stade la mise à disposition de ressources pour un emploi de temporaire de la classe P-2 pour une durée d'un an. Il compte que le Bureau se coordonnera avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le Département de la communication globale dans le cadre de ses activités relatives aux discours de haine.**

11. Il est également recommandé, dans le rapport, de procéder à la transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste des questions politiques (P-4) en poste permanent, afin de permettre au Bureau de continuer de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONU pour la lutte contre les discours de haine [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 59 a)]. L'emploi de temporaire de la classe P-4 a été approuvé pour une durée de six mois, courant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le recrutement concerné était en cours et que l'emploi serait pourvu en juillet 2022. Il a en outre été informé que la transformation de cet emploi de temporaire en poste permanent permettrait au Bureau de poursuivre et d'accroître son soutien à la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action de l'ONU pour la lutte contre les discours de haine, en particulier aux entités des Nations Unies sur le terrain, aux États Membres et à la société civile. **Le Comité consultatif note que le ou la titulaire du poste proposé continuerait à fournir un appui au système des Nations Unies en matière de lutte contre les discours de haine et rappelle qu'il avait précédemment demandé au Secrétariat d'examiner le mécanisme de financement de ce poste dont les fonctions s'appliquent à l'échelle du système. À ce stade, le Comité recommande donc le maintien d'un emploi de temporaire de la classe P-4 pour une durée d'un an.**

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

12. Il est proposé qu'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) ainsi qu'un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3), tous deux basés à Genève, soient supprimés et qu'un emploi de fonctionnaire d'administration (P-4) soit créé à Genève [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 143 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie présentait une carence fonctionnelle dans sa capacité à fournir un appui global pour les questions administratives, opérationnelles et les activités de planification de la mission, y compris la préparation logistique et l'exécution d'activités majeures et sensibles réunissant les parties syriennes, tels que celles de la Commission constitutionnelle, qui requièrent une coordination avec d'autres entités et départements des Nations Unies et des parties extérieures. La création proposée de l'emploi de fonctionnaire d'administration (P-4) permettrait de remédier à cette carence en fournissant un appui complet au Chef de l'appui à la mission et Chef de cabinet dans l'exécution d'initiatives à l'échelle de l'organisation, notamment en ce qui concerne le dispositif de contrôle interne, la gestion de la résilience institutionnelle, la sécurité et la santé au travail, la planification de la continuité des opérations, les activités d'évaluation et d'autres projets, tout en continuant à permettre au service d'appui à la mission de fournir un soutien global dans des domaines tels que les finances et le budget et la gestion des ressources humaines.

13. Dans le rapport, il est proposé de supprimer quatre emplois [un conseiller(ère) militaire (P-4) (Damas), un interprète de terrain (P-3) (Damas), un(e) spécialiste des questions politiques (P-3) (Genève) et un(e) spécialiste des finances et du budget (P-3) (Genève)]. Les deux emplois vacants de longue date sont basés à Damas : l'emploi de conseiller(ère) militaire (P-4) est vacant depuis 2018 et celui d'interprète de terrain (P-3) depuis 2017. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que ces emplois ne répondaient plus aux besoins de la mission. Le Bureau s'est efforcé de recruter du personnel ayant des compétences linguistiques accrues en général, y compris en arabe, ce qui a eu pour effet de rendre inutile l'emploi d'interprète de terrain (P-3) vacant depuis longtemps. Quant à l'emploi de conseiller(ère) militaire (P-4), le Comité a été informé qu'il était excédentaire et qu'un autre emploi identique était disponible pour remplir la même fonction.

14. Il est également proposé de transférer un emploi d'assistant(e) aux finances (Service mobile) vers le Bureau d'appui commun de Koweït [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 143 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie n'avait pas contribué, au moyen de personnel ou de crédits visant à couvrir les coûts opérationnels, aux activités menées par le Bureau d'appui commun de Koweït pour dispenser ses services. Cette demande de transfert est conforme à l'objectif de rééquilibrer la contribution en personnel de certaines missions clientes et d'alléger la charge financière actuelle de la MANUA et de la MANUI, comme indiqué dans le rapport principal (A/77/6 (Sect. 3)/Add.1). L'emploi est actuellement occupé par un membre du personnel chargé du traitement des états de paie, prêté temporairement par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale et que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir A/76/7/Add.1, par. 62). Le Comité recommande donc de ne pas approuver la proposition de transférer un emploi d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)] au Bureau d'appui commun de Koweït.** Le Comité formule d'autres commentaires et observations sur le Bureau d'appui commun de Koweït dans son rapport principal (A/77/7/Add.1, par. 54 à 60).

Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

15. Il est indiqué, dans le rapport, que compte tenu des nouveaux défis rencontrés par la Corne de l'Afrique et de la dynamique en vigueur, il est proposé, pour 2023, de reconfigurer le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et, à ce titre, d'augmenter sa présence dans la région en transférant une partie de son personnel à Nairobi, conformément à son mandat régional, ce qui permettrait de renforcer l'action menée dans toute la sous-région. Cette reconfiguration se ferait dans le respect des ressources approuvées au titre des effectifs.

16. Il est en outre indiqué que le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique cherche à procéder au transfert, d'Addis-Abeba à Nairobi, de trois emplois de temporaire soumis à recrutement international, à savoir celui d'Envoyée spéciale du secrétaire général (Secrétaire générale adjointe), un emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) des questions politiques (D-1) et un emploi d'assistant(e) spécial(e) chargé(e) des affaires politiques (P-3) [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 173 a)]. Outre le transfert proposé, le Bureau propose la création de deux emplois de temporaire soumis à recrutement national à Nairobi, à savoir un emploi d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] et un emploi de chauffeur(se) [agent(e) local(e)], qui serait contrebalancée par la suppression de ces

emplois à Addis-Abeba. De plus, le Bureau propose également le transfert d'un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4) d'Addis-Abeba à Khartoum [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 173 b)].

17. Il est indiqué, dans le rapport, que le mandat du Bureau découle d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2018/955 et S/2018/979), au moment où les attributions de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud ont été étendues à toute la région de la Corne de l'Afrique, à la suite d'échanges de lettres précédents (S/2016/258 et S/2016/259). Dans le prolongement de cet échange de lettres, la mission continue également de s'acquitter des fonctions précédemment exercées par l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud en ce qui concerne le maintien de relations de bon voisinage et de paix entre le Soudan et le Soudan du Sud, établies conformément à l'échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2011/474 et S/2011/475). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique comportait trois éléments essentiels : a) mener à bien des missions de bons offices et des missions spéciales au nom du Secrétaire général ; b) diriger et coordonner la mise en œuvre de la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique ; c) travailler en étroite collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la soutenir et l'aider. La collaboration du Bureau avec l'IGAD consiste principalement à soutenir ses organes politiques et ses organes chargés de la paix et la sécurité, y compris la sécurité climatique. Dans ce contexte, il importe de souligner que le secrétariat de l'IGAD est sis à Djibouti, sa division Paix et Sécurité à Addis-Abeba et son Centre de prévisions et d'applications climatologiques à Nairobi. L'Envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique travaille également en étroite collaboration avec l'Envoyé spécial de l'IGAD pour le Soudan du Sud et l'Envoyé spécial par intérim pour le Soudan, initialement basé à Djouba mais désormais installé à Khartoum, ainsi qu'avec l'Envoyé spécial pour la mer Rouge, le golfe d'Aden et la Somalie, basé à Nairobi. Le Bureau fournit également un appui politique direct aux États membres de l'IGAD.

18. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, qui est présent à Addis-Abeba, Djouba et Khartoum, allait désormais étendre sa présence à Nairobi, conformément à son mandat et dans la limite des ressources humaines existantes. Cette reconfiguration du Bureau permettrait de renforcer les effets de synergie avec des bureaux régionaux tels que ceux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres bureaux régionaux, conformément à la Stratégie régionale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, qui constitue un élément clé du mandat du Bureau. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que l'Office des Nations Unies à Nairobi ne fournirait un appui que dans les domaines des installations, des communications, de l'informatique et de la logistique, et ne mettrait pas de chauffeur(se)s ou assistant(e)s administratif(ve)s (agents locaux) à la disposition du Bureau. Il a également été informé que cinq des six emplois concernés étaient pourvus. **Le Comité consultatif note à l'annexe III du présent rapport, obtenue sur sa demande, que le transfert à Nairobi du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique aurait une incidence financière de 155 500 dollars.**

19. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications fournies, notamment en termes d'efficacité, sachant qu'il existe plusieurs options pour le siège de la mission, notamment : Djibouti, où se trouve le secrétariat de l'IGAD ; Addis-Abeba, en Éthiopie, où sont basés le Conseil de**

paix et de sécurité de l'Union africaine et la Division Paix et sécurité de l'IGAD ; Khartoum, au Soudan, et Djouba, au Soudan du Sud, signataires initiaux de l'Accord de paix global. Le Comité recommande donc de maintenir le siège actuel du Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et d'affiner la proposition de réinstallation, pour examen par l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget.

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

20. Il est proposé de transformer un emploi de spécialiste des questions politiques (P-3) à Sanaa en emploi spécialiste des questions politiques (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), également basé à Sanaa [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 231a)], afin de contribuer à une plus grande représentation du personnel national yéménite, en particulier à la Section des affaires politiques, et au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'emploi de la classe P-3 était vacant depuis novembre 2020. La proposition de dotation en personnel du Bureau comprend la suppression proposée d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] à Amman et la création d'un emploi de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), également à Amman [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 231b) et c)]. Sur demande, le Comité a été informé que le ou la titulaire de l'emploi dont la création est proposée serait chargé(e) de coordonner les activités de formation et de renforcement des capacités du personnel, en particulier le personnel recruté sur le plan national, et de s'acquitter de fonctions opérationnelles de routine en matière de ressources humaines. En outre, le Bureau a proposé de réaffecter un emploi d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (agent(e) du Service mobile) à Sanaa en emploi d'assistant(e) (soutien logistique) (agent(e) du Service mobile) basé à Amman [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 231d)], afin d'améliorer la performance des fonctions de gestion des actifs et des stocks. **Le Comité consultatif rappelle que, selon lui, les emplois devraient être basés à proximité de la zone d'opérations, et non au quartier général de la mission (voir A/75/7/Add.3, par. 10).** Comme il estime que la réaffectation et le transfert proposés auraient dû être présentés comme suppression et création, le Comité recommande la suppression d'un emploi d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (agent(e) du Service mobile) à Sanaa et la création d'un emploi de logisticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Sanaa, avec application d'un taux de vacance de postes de 50 %. Il n'est pas entièrement convaincu par les justifications fournies pour la création d'emplois à Amman et recommande donc de ne pas procéder à la réaffectation de l'emploi d'assistant(e) (contrôle des mouvements) (agent(e) du Service mobile) de Sanaa à Amman. Dans le même temps, compte tenu des fonctions que doit remplir le ou la titulaire de l'emploi de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), le Comité recommande que cet emploi soit créé à Sanaa.

21. Il est également proposé de créer un emploi d'assistant(e) (finances) (agent(e) du Service mobile) au Bureau d'appui commun de Koweït [A/77/6 (Sect.3)/Add. 2, par. 231e)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à ce jour, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen n'avait pas contribué à la dotation en effectifs ni aux coûts opérationnels du Bureau d'appui. Cette demande de création d'un emploi d'assistant(e) (finances) (agent(e) du Service mobile) est conforme à l'objectif de rééquilibrer la contribution en personnel de certaines missions clientes et d'alléger la charge financière actuelle de la MANUA et de la MANUI, comme indiqué dans le rapport principal (A/77/6 (Sect. 3)/Add.1). **Le Comité consultatif réaffirme que le Bureau d'appui commun de Koweït n'est**

pas un centre de services partagés approuvé par l'Assemblée générale et que, conformément à la résolution 70/248 A de l'Assemblée, tout changement apporté au dispositif actuel et futur de prestation de services doit recevoir l'approbation de l'Assemblée (voir A/76/7/Add.1, par. 62). Le Comité recommande donc de ne pas approuver la création proposée d'un emploi d'assistant(e) (finances) (agent(e) du Service mobile) au Bureau d'appui commun de Koweït. Le Comité consultatif formule d'autres commentaires et observations sur le Bureau d'appui commun de Koweït dans son rapport principal (A/77/7/Add.1, par. 54 à 60).

Emplois vacants

22. D'après les informations qui lui ont été communiquées, le Comité consultatif note que 27 emplois relevant du groupe thématique I sont vacants depuis plus d'un an, dont 15 depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que les procédures de recrutement pour pourvoir tous les emplois vacants seront menées à bien dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

23. Sous réserve des recommandations formulées aux paragraphes 12, 14, 16 et 19 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général relatives aux effectifs pour 2023 soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

B. Observations et recommandations concernant les dépenses opérationnelles

24. Le montant des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles relevant du groupe thématique I pour 2023 s'élève à 16 111 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 183 300 dollars (soit 1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 3), plus précisément sur les dépenses effectives de 2021 et 2022 et les prévisions de dépenses pour 2023.

Tableau 3
Groupe thématique I : dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses	Crédits ouverts	Dépenses effectives (au 30 juin)	Dépenses prévues	Dépenses non renouvelables	Budget pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (7) = (5) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	286,4	103,7	271,0	71,0	270,5	–	(0,5)
Voyages officiels	3 220,2	1 662,7	2 813,0	1 324,5	2 840,3	–	27,3
Installations et infrastructures	7 182,6	5 887,9	7 096,8	3 235,3	6 863,1	4,5	(233,7)
Transports terrestres	861,2	576,0	836,7	291,6	831,7	50,0	(5,0)
Opérations aériennes	1 396,8	1 185,1	1 144,3	1 022,6	1 328,6	–	184,3
Communications et informatique	1 328,3	1 383,2	1 447,6	1 037,6	1 572,7	–	125,1
Santé	238,2	263,9	330,7	258,3	323,9	–	(6,8)
Fournitures, services et matériel divers	1 824,9	540,5	1 988,4	343,4	2 081,0	8,2	92,6
Total	16 338,6	11 603,0	15 928,5	7 584,3	16 111,8	62,7	183,3

Consultants et services de consultants

25. Le montant demandé au titre des consultants et services de consultants relevant du groupe thématique I pour 2023 s'élève à 270 500 dollars, ce qui représente une baisse de 500 dollars par rapport au crédit de 271 000 dollars ouvert pour 2022. La moitié des ressources est attribuée au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le reste étant partagé par cinq autres missions politiques spéciales du groupe thématique I (Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre, Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide). Sur ce montant global, 142 400 dollars concernent le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses du Bureau en 2021 s'élevaient à 30 900 dollars pour un crédit de 158 400 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 25 500 dollars pour un crédit de 142 600 dollars. **Le Comité consultatif réaffirme que le recours à des consultants doit être limité au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (A/75/7/Add.3, par. 18). Compte tenu également du faible niveau des dépenses engagées en 2021 et au premier semestre de 2022, le Comité recommande une réduction de 10 % (27 100 dollars) des ressources demandées au titre des consultants et des services de consultants pour toutes les missions relevant du groupe thématique I, selon qu'il convient.**

Voyages officiels

26. Le montant total des ressources demandées au titre des voyages officiels relevant du groupe thématique I pour 2023 s'élève à 2 840 300 dollars, ce qui

représente une augmentation de 27 300 dollars (soit 1,0 %) par rapport au crédit de 2 813 000 dollars ouvert pour 2022. D'après les renseignements qu'il a obtenus sur les dépenses engagées en 2021 et au 30 juin 2022 par chaque mission, le Comité consultatif a constaté une sous-utilisation importante des crédits et des dépenses minimales au premier semestre de 2022. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il est d'avis qu'il conviendrait de recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne (voir le paragraphe 36 ci-dessous). Compte tenu du faible niveau des dépenses engagées en 2021 et des dépenses minimales engagées au premier trimestre pour certaines missions, le Comité consultatif recommande ce qui suit :**

a) **Une réduction de 10 % des crédits attribués au Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre (11 200 dollars), au Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (4 400 dollars), au Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique (11 000 dollars) et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (45 700 dollars) ;**

b) **Une réduction de 15 % des crédits attribués au Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève (37 000 dollars) et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (171 200 dollars).**

Communications et informatique

27. Le montant total des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique (groupe thématique I) pour 2023 s'élève à 1 572 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 125,100 dollars (soit 8,6 %) par rapport au crédit de 1 447 600 dollars ouvert pour 2022. Sur ce montant, un crédit de 789 400 dollars est prévu pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses du Bureau en 2021 s'élevaient à 842 400 dollars pour un crédit de 566 100 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 625 700 dollars pour un crédit de 700 700 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le niveau des ressources proposées ait été pleinement justifié et recommande une réduction de 10 % (soit 78 900 dollars) des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen.**

Installations et infrastructures

28. Les crédits demandés au titre des installations et infrastructures s'élèvent à 6 863 100 dollars, ce qui représente une diminution de 233,700 dollars (soit 3,3 %) par rapport au crédit de 7 096 800 dollars ouvert pour 2022. Sur ce montant global, un crédit de 3 502 200 dollars est prévu pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses du Bureau en 2021 s'élevaient à 1 733 200 dollars pour un crédit de 3 633 500 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 1 488 500 dollars pour un crédit de 3 670 800 dollars. **Compte tenu du faible niveau des dépenses constaté en 2021 et au premier semestre de 2022, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (175 100 dollars) le montant des crédits demandés au titre des installations et infrastructures pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.**

Fournitures, services et matériel divers

29. Le montant des dépenses prévues au titre des fournitures, des services et du matériel divers pour 2023 s'élève à 2 081 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 92 600 dollars (soit 4,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Sur ce montant global, un crédit de 1 246 000 dollars est prévu pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses du Bureau en 2021 s'élevaient à 71 300 dollars pour un crédit de 1 034 000 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 21 600 dollars pour un crédit de 1 245 400 dollars. Un montant de 282 700 dollars est demandé pour 2023 pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les dépenses du Bureau en 2021 s'élevaient à 79 400 dollars pour un crédit de 299 800 dollars, tandis que les dépenses au 30 juin 2022 s'élevaient à 63 800 dollars pour un crédit de 244 500 dollars. **Compte tenu du faible niveau de dépenses engagées en 2021 et au premier trimestre 2022, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le budget proposé pour les deux missions soit pleinement justifié et recommande de réduire de 10 % le budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (124 600 dollars) et celui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (28 300 dollars).**

30. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 23, 25, 26, 27, 28 et 29, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

C. Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

31. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les ressources extrabudgétaires continuent d'être utilisées pour renforcer les effectifs et pour d'autres activités liées aux mandats des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique I. Seules six missions (Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie et Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, Bureau de l'Envoyée spéciale pour la Corne de l'Afrique, Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs et Bureau de l'Envoyée spéciale pour le Myanmar) gèrent des ressources extrabudgétaires. Les informations relatives à chaque mission figurent à l'annexe II du présent rapport.

Location de véhicules

32. En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que le montant proposé pour la location de véhicules au titre du groupe thématique I pour 2023 s'élevait à 322 200 dollars, soit une augmentation nette de 500 dollars (soit 0,2 %) par rapport aux crédits d'un montant de 321 700 dollars ouverts pour 2022. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations spécifiques à la mission sur les ressources demandées pour la location de véhicules, qui figurent à l'annexe IV du présent rapport.

Collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

33. Sur demande, le Comité consultatif a été informé que lorsqu'une mission politique spéciale est déployée dans un pays, il y a souvent une intégration structurelle entre la mission et les équipes de pays, dirigée par un(e) représentant(e)

spécial(e) adjoint(e) [ou coordonnateur(trice) spécial(e) adjoint(e)] qui est également le (la) coordonnateur(trice) résident(e) et coordonnateur(trice) de l'action humanitaire (comme en Afghanistan, en Iraq, au Liban, en Libye, en Somalie et au Soudan). Selon la teneur du mandat défini par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale et les circonstances propres à la mission, il est également possible que la présence dans le pays de la mission politique spéciale ne soit pas intégrée, comme dans le cas de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui n'est pas intégrée à l'équipe de pays des Nations Unies en raison de son mandat et de son rôle spécifiques. Lorsqu'une mission politique spéciale n'est pas nécessairement déployée ou pas toujours présente dans un pays (par exemple, l'Envoyé spécial pour la Syrie et l'Envoyé spécial pour le Yémen) ou lorsque la mission a un mandat régional (par exemple, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et le Bureau de l'Envoyé spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique), la relation avec les présences des Nations Unies dans le pays est essentielle pour garantir la cohérence des activités. Les deux parties bénéficient de l'échange d'informations pertinentes et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents peuvent participer à des réunions ou à des discussions avec de hauts fonctionnaires et mener des activités de facilitation et d'appui lorsque cela s'avère utile et pertinent, et faire progresser l'exécution des mandats des Nations Unies dans le pays. Le Comité a en outre été informé que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales travaillaient également en étroite collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les organismes, fonds et programmes, et par leur intermédiaire, aux fins d'initiatives de consolidation et de maintien de la paix, en particulier celles financées par le Fonds pour la consolidation de la paix, mais aussi aux fins du renforcement des capacités, des programmes de formation ou d'autres activités locales de rétablissement ou de consolidation de la paix. Tous les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix sont mis au point dans le pays et avec le soutien du gouvernement, la coordinatrice résidente ou le coordinateur résident étant l'interlocuteur clé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le trait d'union entre le gouvernement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. L'assistance électorale est aussi coordonnée par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ces derniers bénéficient également des capacités et des ressources fournies par le Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits. **Le Comité consultatif compte trouver, dans le prochain budget programme, des informations actualisées sur la coordination des activités entre les missions politiques spéciales et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment sur les enseignements à retenir et les meilleures pratiques.**

Partage des coûts et recouvrement des coûts

34. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen avait reçu des recettes provenant du recouvrement des coûts d'un montant de 390 067 dollars en 2020 et de 211 345 dollars en 2021 et qu'un montant de 145 000 dollars était estimé pour 2022. Il a été informé que la recette afférente au recouvrement des coûts avait été ponctuelle car les activités de la mission variaient considérablement d'une année à l'autre en fonction de la demande. Les neuf autres missions relevant du groupe thématique I n'ont pas reçu de recettes au titre du recouvrement des coûts au cours des années précédentes et ne prévoient pas d'en recevoir pour l'année en cours ou en 2023. De

plus amples détails sur les accords de partage des coûts existants pour le groupe thématique I sont fournis à l'annexe I du présent rapport. La liste complète des accords de partage des coûts en vigueur dans toutes les missions politiques spéciales figure à l'annexe VI du rapport principal du Secrétaire général (A/77/6 (Sect.3)/Add.1). **Le Comité consultatif compte que les accords de partage des coûts en vigueur optimisent l'efficacité et la transparence de l'utilisation des ressources. Il compte que le recouvrement des coûts ventilés et les ressources afférentes aux accords de partage des coûts figureront dans les futurs projets de budget.**

Coopération entre le Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre et le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que pour 2023, le montant proposé pour l'emploi de conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre s'élevait à 191 700 dollars, montant budgétisé pour un total de neuf mois de travail sur la période de 12 mois. Il a également été informé que cela n'entraînait aucun changement par rapport aux hypothèses retenues aux fins du budget-programme pour 2022. Le dernier Conseiller spécial du secrétaire général pour Chypre a terminé ses fonctions en août 2017. Depuis cette date, aucun(e) nouveau(elle) conseiller(ère) spécial(e) n'a été nommé(e) et aucune dépense n'a été engagée pendant cette période. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre remplissait les fonctions de Conseiller spécial adjoint du Secrétaire général, supervisait les travaux du Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial en l'absence de ce(tte) dernier(ère) et coordonnait les travaux de l'équipe de pays des Nations Unies.

Réunions virtuelles et hybrides

36. Sur sa demande, le Comité consultatif a été informé que les réunions virtuelles et hybrides étaient désormais un outil important pour l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. Il a été informé que si les réunions en personne permettaient un fort niveau d'interaction et favorisaient la confiance, les missions considéraient toujours que le recours aux réunions virtuelles et hybrides présentaient une valeur importante en termes d'efficacité et d'efficience des ressources. Le Comité formule d'autres commentaires et observations sur le recours aux réunions hybrides et virtuelles au chapitre I de son rapport principal (A/77/7).

37. Le comité a reçu des informations précises sur l'utilisation continue des réunions virtuelles et hybrides, comme indiqué ci-après :

a) Pour le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, l'utilisation de réunions virtuelles a permis de dialoguer avec d'autres collègues des Nations Unies sur le terrain et au Siège pendant la pandémie. Le Bureau continuera d'utiliser le format hybride virtuel/présentiel pour les réunions, en particulier les conférences, lorsque cela s'avère nécessaire, étant donné qu'il offre une certaine souplesse aux participantes et participants qui ne peuvent pas se déplacer. Le Bureau poursuivra également l'étroite coopération qu'il a établie avec les équipes de pays des Nations Unies selon des modalités virtuelle ;

b) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a convoqué des réunions virtuelles pour les échanges de l'Envoyé spécial avec la société civile pendant la pandémie et pour remplacer des réunions en présentiel de caractère moins sensible ou qui n'auraient pas eu lieu en raison de la situation géographique des participantes et participants ;

c) Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen utilise des ressources audiovisuelles et en ligne pour ses réunions et ses activités de renforcement des capacités, et les voyages officiels ne sont entrepris que lorsque les objectifs de la réunion ne peuvent être atteints efficacement au moyen de ressources en ligne. Ces dernières années, la mission a augmenté sa capacité de bande passante Internet sur tous ses sites d'activité et a proposé d'améliorer la connectivité Internet de secours par satellite au Yémen ;

d) Pour le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, les réunions virtuelles restent importantes, en partie en raison des restrictions de voyage au Myanmar et du nombre d'homologues répartis sur différents fuseaux horaires. Si les réunions en présentiel sont importantes et sont utilisées plus fréquemment, les réunions hybrides sont utilisées pour réduire le nombre de déplacements du personnel.

Annexe I

Dispositifs de partage des coûts existants, groupe thématique I

<i>Mission</i>	<i>Objets des accords</i>	<i>Entités</i>
Groupe thématique I		
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Accord de partage des coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies (sécurité locale et dispensaires de l'Organisation mondiale de la Santé)	Programme des Nations Unies pour le développement, équipe de pays des Nations Unies
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	Contribution au Centre médical des Nations Unies pour les services médicaux communs qu'il fournit, calculée sur la base des effectifs, conformément au mémorandum d'accord, et services de sécurité	Office des Nations Unies à Nairobi
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	Le budget de la mission comprend la part qui lui revient des services communs d'appui fournis sur place par l'Office des Nations Unies à Nairobi, conformément à l'accord de prestation de services	Office des Nations Unies à Nairobi
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Accord de partage des coûts conclu avec la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (partage de locaux à Amman et à Sanaa ; partage de locaux et logements à Aden)	Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Département de la sûreté et de la sécurité, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation internationale pour les migrations, équipe de pays des Nations Unies
	Accord de partage des coûts conclu avec la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (frais de location et d'exploitation d'un avion ; part de 25 %)	
	Accord de partage des coûts liés à la sécurité locale conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies pour le Département de la sûreté et de la sécurité au Yémen et en Jordanie	
	Accord de partage des coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies au Yémen (infirmerie commune)	
	Accord de partage des coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies (riposte commune à la pandémie de	

<i>Mission</i>	<i>Objets des accords</i>	<i>Entités</i>
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	<p>maladie à coronavirus (COVID-19) au Yémen)</p> <p>Accord de partage des coûts conclu avec l'Organisation internationale pour les migrations (riposte commune à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Jordanie)</p> <p>Accord de partage des coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies (logements à Sanaa)</p> <p>Accord de partage des coûts conclu avec l'équipe de pays des Nations Unies (espace récréatif à Aden)</p> <p>Accord de partage des coûts conclu avec le Programme des Nations Unies pour le développement (services offerts sur le terrain dans des domaines tels que la sécurité, la santé, les transports locaux, la coordination au sol et le dédouanement) et avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (services administratifs)</p>	<p>Programme des Nations Unies pour le développement, Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique</p>

Annexe II

Ressources extrabudgétaires, par mission

Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide

- a) Les ressources extrabudgétaires estimées pour 2022 et prévues 2023 permettraient de maintenir quatre emplois (3 P-3 et 1 agent(e) des services généraux).
- b) Le montant du financement extrabudgétaire prévu pour 2023 s'élève à 447 000 dollars, contre 882 000 dollars en 2022. Cette diminution tient aux projections relatives au soutien apporté par les donateurs dans le contexte de la situation économique mondiale actuelle ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), par. 62 à 64).

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

- a) Les ressources extrabudgétaires estimées pour 2022 et prévues 2023 permettraient de maintenir quatre emplois de spécialiste des questions politiques (3 P-4 et 1 P-3).
- b) Le niveau des ressources extrabudgétaires prévues pour 2023 reste le même que pour 2022, soit 500 000 dollars ([A/77/6 \(Sect.3\)/Add.2](#), par. 62 à 64).

Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

- a) Les ressources extrabudgétaires estimées pour 2022 et prévues 2023 permettraient de financer cinq emplois [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent(e) local(e)], des services de consultant(e)s et un appui administratif temporaire.
- b) Le montant du financement extrabudgétaire prévu pour 2023 s'élève à 1 100 000 dollars, contre 1 064 400 dollars en 2022. Cette augmentation est liée à la reprise prévue des manifestations en présentiel. ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), par. 178 à 180).

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

- a) Les ressources extrabudgétaires estimées pour 2022 et prévues 2023 permettraient à la mission de mener plusieurs projets dans différents domaines en vue de mettre en œuvre l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.
- b) Le montant du financement extrabudgétaire prévu pour 2023 s'élève à 1 600 000 dollars, contre 1 300 000 dollars en 2022. Cette augmentation est liée au soutien apporté aux pays signataires et aux institutions co-garantes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la mise en œuvre des résolutions prises par les chefs d'État lors du dixième Sommet du Mécanisme régional de suivi, qui s'est tenu à Kinshasa, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'activités prévues par l'Envoyé spécial afin de diriger et de coordonner l'application de la stratégie régionale des Nations Unies pour 2022-2023 ([A/77/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), par. 203 à 205).

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

- a) Le montant du financement extrabudgétaire estimé pour 2022 s'élève à 381 300 dollars et permettrait de financer des services consultatifs pour des questions économiques et politiques à l'appui des volets économique et politique des travaux de l'Envoyé spécial.

b) Aucune ressource extrabudgétaire n'est prévue pour 2023 en raison de la conclusion anticipée des services consultatifs susmentionnés en 2022 (A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 234 et 235).

Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

a) Les ressources extrabudgétaires estimées pour 2022 et prévues 2023 permettraient de financer trois emplois (1 P-5, 1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) pour la mise en œuvre de la résolution 76/180 de l'Assemblée générale.

b) Le niveau des ressources extrabudgétaires prévues pour 2023 reste le même que pour 2022, soit 850 000 dollars (A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, par. 256 et 257).

Annexe III

**Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général
pour la Corne de l'Afrique**

Ressources proposées pour 2023 : comparaison entre Addis-Abeba et Nairobi

Catégorie de dépenses	2023		Écart	Analyse de la variation	
	Addis Abeba	Nairobi			
	Total	Total	Dépenses non renouvelables		(2) --(1)
	(1)	(2)	(3)	(2) --(1)	
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	1 197,4	1 289,4	–	92,0	Application des derniers barèmes de traitements et dépenses communes de personnel
Personnel recruté sur le plan national	386,3	368,5	–	(17,8)	Suppression à Addis-Abeba et création à Nairobi de 2 emplois d'agent(e) local(e) avec un taux de vacance de 35 %
Total	1 583,7	1 657,9	–	74,2	
Dépenses opérationnelles					
Voyage officiel	111,3	110,2	0	(1,1)	
Installations et infrastructures	12	27,4	4,5	15,4	Location de locaux (Office des Nations Unies à Nairobi) : 16 000 dollars É.U.
Transports terrestres	8,3	64,6	50	56,3	Dépense non renouvelable pour le remplacement du véhicule : dollars É.U. ; besoin accru de véhicules de location à Nairobi : 9 000 dollars É.U.
Communications et informatique	40,1	41,2	–	1,1	Frais liés au Bureau de l'informatique et des communications plus élevés à Nairobi qu'à Addis-Abeba
Santé	3,8	1,9	–	(1,9)	Coûts partagés moins élevés à Nairobi qu'à Addis-Abeba
Fournitures, services et matériel divers	6,3	17,8	8,2	11,5	Fret pour les acquisitions ponctuelles de véhicules et de matériel informatique : 7 500 dollars É.U. ; coûts partagés plus élevés à l'Office des Nations Unies à Nairobi : 2 000 dollars É.U. ; augmentation des frais de formation non liés à la réinstallation : 2 000 dollars É.U.
Total	181,8	263,1	62,7	81,3	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1765.5	1 921,0	62,7	155,5	

Annexe IV

Informations sur la location de véhicules, 2020-2023

Mission politique spéciale	Type ou usage du véhicule	2020		2021		2022		2023		Remarques
		Nombre de véhicules	Coût total							
Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général pour Chypre	Catégorie A	1	6 900	1	6 800	1	7 300	1	6 800	
	Catégorie B	1	9 500	1	9 200	1	10 100	1	10 600	
	Catégorie C	3	15 400	3	15 100	3	16 400	2	10 000	
	Catégorie C (hybride)							1	7 400	Crédit pour un véhicule VIP en cas de nomination d'un(e) Conseiller(ère) spécial(e) du Secrétaire général
Total pour la mission		5	31 800	5	31 100	5	33 800	5	34 800	
Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide	Total pour la mission	–	3 600	Montant forfaitaire utilisable selon les besoins						
Bureau de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	Total pour la mission	–	1 000	Montant forfaitaire utilisable selon les besoins						
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	Total pour la mission	–	2 000	Montant forfaitaire utilisable selon les besoins						
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	Transport du personnel recruté sur le plan national	52	93 000	52	89 800	17	150 100	17	141 100	
	Transport du personnel recruté sur le plan national (week-ends)	10	7 100	10	6 900	3	10 800	3	10 200	
	Location de véhicules pour le transport des membres de la Commission constitutionnelle des hôtels au Palais des Nations pendant les sessions de la Commission	–	–	–	94 000	1	40 600	1	40 700	
Total pour la mission		62	100 100	62	190 700	21	201 500	21	192 000	

Mission politique spéciale	Type ou usage du véhicule	2020		2021		2022		2023		Remarques
		Nombre de véhicules	Coût total							
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique	4x4 usage général lourd	-	-	1	6 500	-	-	1	5 500	
	Taxi officiel	-	-	-	-	-	-	1	3 500	
Total pour la mission		-	-	1	6 500	-	-	2	9 000	Nouvelles ressources nécessaires en 2023 aux fins de la réinstallation proposée du Bureau d'Addis-Abeba à Nairobi
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4x4 usage général lourd	-	-	-	-	1	5 500	1	5 500	
	Taxi officiel					1	3 500	1	3 500	
Total pour la mission		-	-	-	-	2	9 000	2	9 000	
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen	Véhicule non blindé pendant 12 mois	1	18 000	1	18 000	1	18 000	1	18 000	
	Véhicule non blindé pendant 12 mois	1	18 000	1	18 000	1	18 000	1	18 000	
	Véhicule non blindé pendant 12 mois	1	18 000	1	18 000					
	Véhicule blindé pour 10 jours	1	15 000	1	15 000	1	15 000	1	15 000	
	Véhicule blindé pour 10 jours	1	15 000	1	15 000	1	15 000	1	15 000	
Total pour la mission		5	84 000	5	84 000	4	66 000	4	66 000	
Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar	Total pour la mission	-	-	-	4 800	-	4 800	-	4 800	Montant forfaitaire utilisable selon les besoins
Total, groupe thématique I		222 500		323 700		321 700		322 200		